

Affaire suivie par Nathalie BRETONNE (03.86.72.48.87)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER
DES PIEDALLOUES - LA NOUE DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'Assemblée de quartier des Piedalloues La Noue s'est tenue le 26 novembre 2018, à 19h00, à la Maison de quartier des Piedalloues.

Etaient présents

Guy FERREZ	Maire d'Auxerre
Guy PARIS	1 ^{er} Adjoint chargé des quartiers et de la démocratie de proximité
Maryvonne Raphat	Élue référente en charge du quartier
Didier Michel	Élu en charge du quartier
Sylvie Kolovratek	Présidente du Conseil de quartier
Michèle Lignon	Représentante à la Commission de quartiers
Sylvie Pairé	Suppléante à la Commission de quartiers
Aziz Ait-Tajar	Membre du Conseil de quartier
Daniel Truchy	Membre du Conseil de quartier
Georges Bidaut	Membre du Conseil de quartier
Martine Faure	Membre du Conseil de quartier

Était absente excusée

Véronique Joly Représentante au Comité Consultatif de la Circulation

et la participation de 96 habitants

Ordre du jour :

1. Ouverture par Guy Paris, premier adjoint en charge de la démocratie de proximité
2. Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente du Conseil de quartier
3. Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants
4. Élection des membres du Conseil de quartier

1 - Introduction par Guy Paris, premier adjoint en charge de la démocratie de proximité

Guy Paris ouvre l'Assemblée de quartier en précisant que c'est un moment important qui permet les échanges et le recueil des demandes et des remarques.

Il explique que c'est un temps privilégié pour les membres du Conseil de quartier qui présentent un bilan de leurs actions.

Ce dispositif de démocratie de proximité est en place depuis 16 ans ; mise en place de 11 Conseils de quartiers sur la Ville qui se réunissent tout au long de l'année. Les membres de ces Conseils sont des interlocuteurs privilégiés entre les élus et les habitants. Ce sont des bénévoles et Guy Paris les remercie de leur engagement citoyen.

Ce dispositif est monté en puissance à partir de 2002 ; il a connu une période d'apprentissage avec l'élaboration de la charte de fonctionnement, la mise en place des Commissions de quartiers, la création d'un budget d'investissement qui permet de concrétiser des projets et en dernier lieu la désignation d'élus référents.

Guy Paris rappelle le rôle des deux élus délégués à chaque Conseil de quartier, dont l'élu référent, Maryvonne Raphat, pour le quartier des Piedalloues, qui tient des permanences et reste un interlocuteur privilégié favorisant la relation entre les habitants et les services de la Ville. Elle est secondé par Didier Michel, élu municipal.

La mise en place simultanée du service « *Allô Mairie* » a permis de soulager les Conseils de quartiers des demandes quotidiennes d'intervention sur l'espace public. Ce service fonctionne bien ; il permet de répondre le plus souvent dans la journée au problème repéré grâce à l'intervention d'une équipe mobile ou de prendre en compte celui-ci dans le cadre de programmes annuels.

Malgré ces avancées, il est constaté un certain essoufflement. Il peut y avoir plusieurs raisons à ce phénomène qui, compte tenu de l'ancienneté du dispositif, est normal. Beaucoup de projets structurants ont déjà été réalisés. Cependant, il ne faut pas se satisfaire du dispositif en place. La société évolue et les générations également. Il y a de nouveaux moyens de communication et de consultation des citoyens et de nouvelles attentes. Ceux-ci ont besoin de s'exprimer et d'être dans une relation de proximité avec les élus.

Il est donc important de s'interroger et de conduire une réflexion sur son fonctionnement et sur les moyens de l'améliorer.

C'est pourquoi, un séminaire a été organisé le 20 octobre dernier, rassemblant beaucoup de membres des Conseils de quartiers. Les points forts et les difficultés ont été repérés et listés. Cette journée de travail a aussi permis de mettre en valeur les projets menés à terme, les animations et manifestations qui ont rassemblé les habitants et tout l'intérêt de l'existence des Conseils de quartiers. Une demande forte s'est dégagée en faveur d'un travail par thématique, sur des sujets qui peuvent concerner tous les quartiers (projet sportif, culturel, de rénovation urbaine, ...) et pour lesquels l'apport des Conseils de quartier serait pertinent.

Au cours de l'année 2019, cette réflexion sera poursuivie. Tous les membres des Conseils de quartiers seront invités à travailler sur les évolutions du dispositif de démocratie de proximité. Les époques changent, les besoins fluctuent, ce dispositif doit également être cohérent avec le découpage territorial dans lequel s'inscrivent les nouveaux équipements de territoire.

La Ville d'Auxerre a mis en œuvre une politique territoriale de regroupement des équipements de quartier. Selon les territoires concernés, cela s'est traduit par la fusion de la Maison de quartier et du Centre social ou l'évolution de l'équipement existant en un Centre Social. La volonté est de maintenir un dispositif vivant, actif qui réponde aux attentes des habitants.

Ces nouveaux équipements (6 sur Auxerre) doivent s'adapter aux besoins de la population de chaque territoire (composé de plusieurs quartiers de la Ville) et il est important que le travail mené par les Conseils de quartiers soit en cohérence avec les politiques portées dans ces équipements. Guy Paris précise qu'il n'y aura pas de regroupement de quartiers afin de préserver la proximité nécessaire à la prise en compte des besoins des habitants.

Guy Paris présente Françoise Gouttenoire, Directrice Générale Adjointe et Guillaume Houdot, Directeur de la Cohésion Sociale et de la Solidarité.

L'équipe du nouvel équipement de territoire est invitée à se présenter : Nassera Ouachen, agent d'accueil, Christel Fromentin agent d'accueil de la structure et de l'Agence Postale Communale, Gregory Pasquier et Marine Adam, animateurs et Nathalie Bretonne, responsable de l'équipement qui prend la suite de Denis Prince.

Guy Paris rappelle que cette Assemblée est électorale et invite chacun à se porter candidat. Il est important que chaque Conseil de quartier soit constitué de 6 à 9 membres permettant ainsi un bon fonctionnement.

Guy Paris remercie l'assistance et donne la parole à la Présidente du Conseil de quartier Piedalloues La Noue.

2 - Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente du Conseil de quartier

Sylvie Kolovratek invite les membres du Conseil de quartier à se présenter. Elle évoque les difficultés du Conseil à fonctionner en raison du nombre restreint de conseillers et lance un appel pour de nouvelles candidatures à cette fonction. Elle précise que les échanges menés dans ce Conseil sont fructueux, intéressants et se déroulent dans une ambiance conviviale.

a) Réunions

Depuis l'Assemblée de quartier du 14 décembre 2017, le Conseil de quartier s'est réuni 5 fois : 22 janvier, 26 février, 23 avril, 27 juin et 8 octobre.

Il a participé également à d'autres réunions : 2 Commissions des quartiers, des rencontres avec les élus et les services de la Ville, une réunion du Comité Consultatif de la Circulation, plusieurs rencontres des présidents, une journée de séminaire des élus de quartier, 2 réunions de la Commission Consultative du Développement Durable, la journée d'accueil des nouveaux Auxerrois, 2 réunions préparatoires pour la marche de la Solidarité, 2 réunions avec le Conseil de quartier Saint-Julien / Saint-Amâtre (préparations d'actions communes), ...

b) Demandes particulières auprès de la Ville

- Travaux place du Cadran : changements de certaines dalles et nivellement du sol ont été réalisés ;
- Stationnement des caravanes dans le parc naturel urbain ; Madame Kolovratek attire l'attention sur cette difficulté notamment lors de la Place aux Plantes en 2018 ; en 2019, celle-ci est prévue le 5 mai.
- Réfection des voies piétonnes (travaux faits en juillet et août) entre l'allée du Poitou et l'allée du Limousin, entre l'allée du Limousin et la rue d'Auvergne, entre la rue du Béarn et la rue du Languedoc, entre la rue du Languedoc et l'allée de Gascogne.
- Signalétique du quartier (4 panneaux directionnels ont été installés) : vers le collège Paul-Bert, au feu de la Voie Romaine, à l'angle de la rue des Carrières et de l'Avenue Yver, sur la place de Normandie.
- Balançoires pour le Square des Griottes : ce type d'équipement est soumis à une réglementation spécifique ; la décision d'installation sera prise en fonction de l'étude chiffrée.
- Installation du panneau d'information place du Cadran : posé en octobre.
- Installation d'un feu tricolore et création d'une nouvelle sortie pour les automobilistes à l'entrée de la pharmacie sur la Voie Romaine.
- Projet de cendriers pour la récupération des mégots (à l'initiative du Conseil de quartier du Centre-Ville). Le projet consiste à implanter des cendriers, conçus et réalisés par la recyclerie du Tiers Lieu à partir de matériau recyclé, dans les espaces fréquentés par les fumeurs.
- Projet d'installation d'un collecteur d'eau de pluie : il serait souhaitable qu'il puisse être installé la saison prochaine.

c) Projets pour lesquels le Conseil de quartier a été informé ou consulté

- Commission Consultative de la Circulation : tout est mis en œuvre pour faciliter la circulation des vélos.
- Projet d'équipement social pour le territoire Piedalloues-La Noue / Saint-Julien/Saint-Amâtre : il est en place sous la dénomination «Espace d'accueil et d'animation »; de nouveaux locaux au 4 bis, place du Cadran ont été inaugurés cette année. Les habitants ont été sollicités en novembre pour choisir un nom à ce nouvel espace. Le résultat de cette consultation sera connu prochainement.
- Concours des maisons fleuries : pour pouvoir concourir, il faut que le fleurissement soit visible de la rue. La remise des prix a eu lieu le 7 novembre, à la Maison de quartier pour tout le territoire concerné par l'équipement.
- Inauguration Cobaty, le 15 juin : le groupe Cobaty a planté une trentaine d'arbres de variétés différentes (noyers, cerisiers, pommiers, chênes, noisetiers, charmes, hêtres, ...) sur le terrain du parc naturel urbain, boulevard des Pyrénées, en novembre 2017.

d) Contribution à l'animation du quartier

- La place aux plantes connaît chaque année un vif succès ; elle aura lieu le 5 mai 2019.

- La marche de la Solidarité du 3 juin, avec deux parcours (en lien avec le Conseil de quartier Saint-Julien/Saint-Amâtre, le club de football et l'association des Piedalloues).
- La cueillette des cerises dans les cours des écoles avec distribution de la récolte aux écoliers.
- Halloween avec le Conseil de quartier de Saint-Julien/Saint Amâtre ; la manifestation s'est tenue le samedi 27 octobre, salle Vaulabelle et a rassemblé une cinquantaine d'enfants (maquillage, soupe aux potirons, chocolat chaud, bonbons et gâteaux, déambulation dans la Ville).
- Jardinons nos rues : plantation de bulbes et de rosiers dans les bacs de la place du Cadran.

e) Projets du Conseil de quartier

- « Remise en vie » de la place du Cadran (suite à l'installation du nouvel équipement de quartier)
- La modification de la signalétique (retrait du panneau « Mairie » sur la place du Cadran)
- L'éco-pâturage sur le parc naturel urbain : les travaux ont commencé ; 3 espaces sont prévus : deux sur le terrain devant la Maison de quartier et un de l'autre côté de la Voie Romaine.
- Les boîtes à livres
- Le jardinage urbain (suivi et entretien des bacs) en lien avec l'Espace d'Accueil et d'Animation et avec le service du Développement Durable.
- Le rond-point avenue de Provence.
- La poursuite de la réfection des allées piétonnes.
- La réalisation d'une fresque ou street art sur la descente vers les écoles et la crèche (rampe d'accès).

Maryvonne Raphat précise que l'instance du Conseil de quartier permet aux habitants de réfléchir à ce que l'on peut améliorer sur le quartier ; c'est un moment de convivialité, sympathique et constructif avec une réflexion positive.

Guy Paris précise que la Ville consacre chaque année 35 000 € à la réfection des voies piétonnes ; la rue d'Alsace est programmée pour 2019. Il souligne que de nouveaux partenariats montent en puissance notamment avec « Au bonheur des chutes » pour les boîtes à mégots et les boîtes à livres.

3 - Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants

Monsieur le Maire félicite le Conseil de quartier pour le travail de qualité effectué tout au long de l'année et pour son dynamisme. Il donne ensuite la parole à la salle.

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
<p>L'arrêt de bus place du Cadran (sur le côté de la place de Normandie) est dangereux et devrait être sécurisé.</p> <p>Il y a eu des changements dans le sens de rotation des circuits mais les équipements n'ont pas été modifiés, ainsi rue de Bourgogne, on attend le bus sans abri et on descend du bus là où il y a un abri. Il faudrait redonner de la cohérence aux arrivées et aux départs. Idem pour l'arrêt vers le collège.</p>	<p>Ces remarques sont prises en compte et une démarche sera effectuée pour la mise en cohérence du mobilier suite à la modification des circuits.</p>

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
<p>Plusieurs personnes de l'assemblée font part de leur insatisfaction quant à la nouvelle organisation des circuits de bus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus d'arrêt rue des Carrières ; - Suppression de l'arrêt en face du Stade ; - Plus d'arrêt à la Polyclinique ; - Pour desservir les Piedalloues, les dimanches et jours fériés, le seul arrêt est vers l'Hôtel de Police ce qui est loin des Piedalloues ; - Manque de places assises sur certaines lignes. 	<p>Les arrêts de la rue des Carrières et du Stade vont être remis en place ; l'arrêt de la Polyclinique était relativement peu fréquenté et la question sera examinée. Suite à la nouvelle organisation, des imperfections ont été constatées et elles seront corrigées.</p> <p>En ce qui concerne la desserte des Piedalloues, le Maire rappelle qu'il y a 6 ans, il n'y avait aucune ligne de bus et que maintenant il y en a 2.</p> <p>Il est indispensable de rechercher un équilibre entre la fréquentation et le coût. Les usagers paient 15 % de ce coût, le reste étant pris en charge par les entreprises et l'agglomération pour un montant total de 7 millions d'euros.</p>
<p>Un parent d'élève évoque l'incendie qui s'est produit à l'école des Piedalloues en septembre et qui a révélé la présence de panneaux en amiante. Il souhaite connaître les démarches en cours et fait part de son inquiétude quant à la santé des enfants.</p>	<p>Une enquête est en cours en ce qui concerne les panneaux présentant de l'amiante. Les panneaux seront remplacés ainsi que le plafond de la salle de classe. Une première analyse de la qualité de l'air a été effectuée : les résultats sont normaux. Une deuxième analyse a été réalisée et dès que les résultats seront connus, une réunion sera organisée avec le Conseil d'école, les parents d'élève et les services techniques.</p>
<p>Un habitant souhaite connaître la date de construction des écoles et si un programme de rénovation est prévu.</p>	<p>Les écoles datent de 1979. La municipalité travaille sur un programme pluriannuel d'investissement consacré à la rénovation des écoles et des priorités devront être dégagées.</p>
<p>La Coulée verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand le circuit sera-t-il terminé ? <p>- La partie de la Coulée verte qui monte entre la rue de Preuilly et la gare est impraticable quand il pleut.</p>	<p>La Coulée verte est presque terminée : 14 kms ont été réalisés sur la totalité du circuit qui en compte 16. La descente des Chesnez a été réalisée. Il reste à aménager une partie entre Les Brichères et Saint-Georges.</p> <p>Cette partie est effectivement détériorée et des travaux seront réalisés au printemps.</p>
<p>Plusieurs habitants expriment leur inquiétude quant aux pistes cyclables et au respect de celles-ci par les automobilistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la piste avenue du Général-de-Gaulle est jugée dangereuse. - idem pour celle allant du Pont de Vallan aux Piedalloues. <p>Un habitant fait part de sa satisfaction quant au nombre de pistes existant à Auxerre par rapport à d'autres villes de taille comparable.</p>	<p>Le Maire explique que le développement des pistes cyclables est une volonté politique depuis plusieurs années. Il en existe désormais 20 kms.</p> <p>Les premières réalisées (cf avenue Yver) étaient aménagées sur les trottoirs ce qui, avec l'expérience acquise aujourd'hui, s'avère inadapté (stationnement des voitures sur les trottoirs).</p> <p>La dernière réalisation sur l'avenue Denfert-Rochereau encourage la cohabitation sur un même espace entre les voitures et les vélos, tout en protégeant les usagers de deux roues grâce à des aménagements spécifiques : traçage des pistes cyclables sur la chaussée, ralentisseurs, rétrécissement de la voie roulante. Il est important d'apprendre aux gens à partager les espaces et de s'inscrire dans un modèle de développement qui ne concerne pas exclusivement les voitures.</p> <p>C'est ainsi que des vélos et des trottinettes électriques vont être proposés à la location dans la Ville par l'intermédiaire d'une maison de la mobilité.</p>

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
La vitesse des automobilistes est jugée excessive dans plusieurs rues du quartier, notamment rue des Carrières.	Guy Paris précise qu'il y a une vraie volonté de la part de la municipalité de casser la vitesse dans les rues. Chaque année, la Ville consacre 50 000 € à l'installation de ralentisseurs en fonction des priorités définies.
Rue de Picardie : cette voie a été refaite ainsi que le rond-point. Cependant des camions écoles viennent s'y exercer et abîment les bordures du rond-point.	L'école de conduite concernée sera contactée par les services de la Ville.
Etat détérioré de la rue de Bourgogne, de la rue d'Alsace et du carrefour avec la rue de Champagne.	La réfection de la rue d'Alsace est programmée en 2019.
Connexion Internet : les habitants de la rue de Bourgogne n'ont pas la fibre alors que ceux de l'allée de Saintonge en disposent déjà.	La fibre continue à se développer sur toute la Ville. La couverture de la Ville sera totale d'ici fin 2020 (y compris Villefargeau et Appoigny).
Journée des Foulées roses rue de Bourgogne : problèmes de sécurisation de la circulation sur cette partie du parcours.	Un bilan de cette manifestation, qui a connu un grand succès, va être effectué et les modalités d'organisation seront analysées.
Chemin piétonnier qui remonte du collège (rue de Bourgogne et rue de Champagne) n'est plus éclairé car tous les lampadaires sont cassés.	Les services de la Ville vont intervenir pour réparer.
Le quartier des Piedalloues a perdu de nombreux commerces ces dernières années.	Il faut être réaliste : il ne sera pas possible de faire revenir des commerces, notamment sur la place du Cadran. C'est pourquoi la volonté de la Ville est de favoriser l'implantation de services publics (espace d'animation, ...) pour faire revivre la place.
L'utilisation de la Maison de quartier pour des occupations en soirée est désormais limitée.	Des voisins se plaignent effectivement de nuisances sonores par rapport aux manifestations qui s'y tiennent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, et ont engagé des procédures pour les faire cesser. Les normes d'insonorisation ont évolué depuis la construction de ce bâtiment. Le Maire précise qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'y faire des travaux d'acoustique. La municipalité a décidé d'interdire à la Maison de quartier l'utilisation de toute musique amplifiée à partir de 22h. Il est rappelé que seulement deux jours font exception à cette réglementation anti-bruit : le 14 juillet et le 31 décembre.
Un projet de Maison médicale est-il prévu pour le quartier des Piedalloues ?	Il y a deux projets de ce type, Rive-Droite et Hauts d'Auxerre dans la Ville, mais il n'y a jamais eu de projet sur les Piedalloues. L'ARS ne considère pas l'Yonne comme un département sous-doté mais chacun fait des efforts pour traiter ce problème que ce soit la Ville ou le Conseil Départemental.

4 - Élections

Guy Paris sollicite les habitants présents à déclarer leur candidature pour l'élection pour deux ans des nouveaux membres qui vont constituer le Conseil de quartier.

Il est ainsi composé de:

Aziz AÏT TAJAR
Mehdi AÏT TAJAR
Anne BIEQUE
Maryvonne BRISON
Véronique JOLY
Sylvie KOLOVRATEK
Michèle LIGNON
Sylvie PAIRÉ
Daniel TRUCHY

Monsieur le Maire et Guy Paris clôturent l'Assemblée en invitant les habitants à partager le verre de l'amitié.

Le premier adjoint au Maire,



Guy PARIS